



### Compte rendu de réunion du Conseil Municipal Séance du 27 septembre 2021

Membres présents ou représentés : 19.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé (19 pour) le compte rendu de réunion de la séance du 16 juillet 2021.

#### ENFANCE/JEUNESSE

1. Approuvé (19 pour) la création d'un Conseil municipal des jeunes – Adoption du règlement intérieur
2. Approuvé (19 pour) la convention de financement Appel à projets pour un socle numérique pour les écoles élémentaires

#### CULTURE

3. Approuvé (19 pour) la convention de partenariat avec le Théâtre des calanques – versement d'une subvention de 2000 € - retrait de la délibération n° 2020-76 du 14/09/2020

#### FONCIER

4. Approuvé (19 pour) la cession des parcelles C151 et C153

#### FORET

5. Approuvé (19 pour) la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité des pistes DFCI AL203 et AL 208
6. Approuvé (19 pour) la proposition de donner mandat au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles pour l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité des pistes DFCI AL203 et AL208

#### INTERCOMMUNALITE

7. Pris acte (19 pour) du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCVBA pour les exercices 2016 et suivants
8. Approuvé (19 pour) la convention de prestations de services entre la Commune de Saint-Etienne du Grès et la Commune de Mas Blanc des Alpilles pour l'entretien du Chemin de Rousty

#### MOTION

9. Approuvé (19 pour) le soutien à la motion relative au projet « pratiques et savoir faire des gens de Bouvino » portant inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

#### SECURITE

10. Approuvé (19 pour) la convention de coordination communale entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat

#### QUESTIONS DIVERSES

- La demande d'un couple n'habitant pas la commune de mettre l'entrée au « petit marché » du Marché aux fruits et légumes André Vidau à 1 € par couple est refusée.
- Une productrice d'huîtres et de fruits de mer demande de pouvoir vendre en gros au Marché aux fruits et légumes André Vidau. Le directeur lui communiquera les conditions d'accès.
- Le Conseil va contacter la Chambre de l'artisanat et des métiers pour faciliter la recherche d'un éventuel repreneur pour la boulangerie.



- L'Entrepôt du Poissonnier recherche un espace à louer pour y installer un frigo industriel de stockage. Après vérification des dimensions dudit frigo, de l'espace disponible et du câblage électrique, il lui sera proposé un espace entre le cabanon de chasse et le bâtiment des Services techniques. Le prix de la location sera celui de l'occupation du domaine publique soit 3 € le mètre linéaire , plus la consommation électrique.
- Gérard Blanc soulève le problème d'évacuation des eaux pluviales qui ruissellent rue Henri Rouvier. Un devis sera demandé pour voir la possibilité de créer une nouvelle grille d'écoulement.
- Denis Arnoux présente l'opération « Nettoies ton village » qui se déroulera le samedi 23 octobre à partir de 9h30 place Pierre Emmanuel pour nettoyer les différents quartiers du village. Il souhaite une forte mobilisation de tous.
- Yves Durand demande le rebouchage des trous de la route allant vers la Cabane du garde. La demande sera transmise aux Services techniques.  
De plus, il signale que le chemin rural DFCl qui va du Mas de Pomet à la Lecque se dégrade. Pour qu'il soit entretenu par le PNRA comme le stipule la convention DFCl, il faut repositionner les barrières et panneaux d'information.
- Catherine Vèran évoque la demande de la responsable de la Maison du Bel âge qui renouvelle son souhait d'une signalétique indiquant la MBA. Un projet de signalétique Maison du Bel Âge-Relais La Poste-Bibliothèque a été approuvé. La demande est en cours.
- Edgard Maréchal revient sur le problème du promoteur du nouveau lotissement avenue Mireille. Le Service Urbanisme est dans l'impossibilité de délivrer les certificats de conformité de ces maisons puisque les travaux ne sont pas conformes. Le Maire est favorable à une action en justice pour obliger le promoteur à effectuer les travaux exigés par la Commune. Le Conseil le suit dans cet avis.
- Jean-François Galeron rappelle les réclamations des commerçants impactés par les travaux. La CCVBA et la CCI seront sollicités mais il faudra mettre sur la table tous les comptes dont les aides liées au Covid-19.
- Jacques Jodar demande des précisions sur le projet d'aménagement du bas de l'avenue du Stade avec la couverture du gaudre et la possibilité d'une piste cyclable. Un dossier est en cours de montage avec une réflexion sur la capacité d'écoulement de l'eau et le renforcement des berges du gaudre parallèle à la chaussée.
- Un exercice lié au Plan Communal de Sécurité sera prochainement programmé.

Affiché le 04/10/2021

Le Maire  
Jean MANGION

